

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 février 2020**

**Rapporteur :  
Monsieur Guillaume  
MENGUY**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020 (accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitude GRDF Poulguinan**

**Afin d'améliorer la sécurité de desserte et d'alimentation du réseau gaz de distribution publique allée du Banellou/Poulguinan, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit de GRDF la mise en place d'une servitude de passage d'une canalisation gaz sur une parcelle lui appartenant.**

\*\*\*

Afin de pouvoir procéder à des travaux sur le réseau gaz de distribution publique, la ville de Quimper autorise, sur un terrain lui appartenant, au profit de GRDF, l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires techniques sur la parcelle cadastrée section CK numéro 364, située au lieudit Poulguinan ;

Une convention sera signée entre les parties et sera régularisée par acte authentique. Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de GRDF.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.